

(N^o 56.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 MARS 1873.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue à la Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée un crédit spécial de 300,000 francs.

(Voir les N^{os} 84 et 95 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. FORTAMPS, BISCHOFFSHEIM, le baron BETHUNE et le Baron
VAN CALOEN.

MESSIEURS,

Les motifs d'équité invoqués dans l'Exposé des motifs ont déterminé l'adoption du Projet de Loi, allouant un crédit de 300,000 francs à la Caisse des veuves et des orphelins de l'armée, par l'unanimité des membres de la Chambre des Représentants qui assistaient à la délibération.

Votre Commission des Finances, appréciant ces motifs de la même manière, a l'honneur de vous proposer d'accorder le crédit de 300,000 francs, sollicité par le Gouvernement.

Pour le Président absent,
FORTAMPS.

Le Rapporteur,
J. R. BISCHOFFSHEIM.